

Législature 2017-2021

Séance du 12 novembre 2018

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°33

Informations concernant la Fête nationale

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Actuellement, les festivités liées à la Fête nationale sont organisées de la manière suivante sur le territoire de la Commune :

- Fête nationale officielle de la Commune organisée le 1^{er} août à Estavayer-le-Lac, sur le site et en collaboration avec l'Estivale, lors d'une soirée gratuite soutenue par la Commune ;
- Soutien à hauteur de CHF 3.00/habitant aux sociétés qui organisent des festivités au sein des villages.

Le Conseil communal a été abordé durant l'été par les organisateurs de l'Estivale pour rendre la soirée du 1^{er} août payante. En effet, le fait que cette soirée soit gratuite représente un manque à gagner pour cette manifestation, spécialement lorsque le 1^{er} août tombe sur un week-end. Soucieux à la fois de ne pas préteriter l'Estivale mais également de conserver une Fête nationale populaire et gratuite, le Conseil communal a décidé d'accepter la proposition de l'Estivale et d'interrompre son partenariat pour l'organisation du 1^{er} août, et ceci dès 2019. A partir de l'année prochaine, les festivités officielles de la Commune seront organisées sur le site de la Nouvelle Plage. La volonté du Conseil communal est de collaborer avec des sociétés locales pour que celles-ci organisent cette fête au niveau de la nourriture, des boissons et de l'animation. Les sociétés locales de la Commune seront prochainement contactées afin de savoir lesquelles seraient intéressées à collaborer à cette organisation.

Au niveau des villages, le système actuel sera maintenu. Le Conseil communal encourage par contre, dans la mesure du possible, les villages à organiser leurs festivités le 31 juillet afin de permettre à la population de la Commune de fêter dans un village le 31 et le 1^{er} à Estavayer-le-Lac, ce qui serait positif pour les rencontres entre les habitants de la Commune.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Samuel Ménétrey, Dicastère Culture, Tourisme et Sécurité